

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 24 novembre 2022

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Procurations :

Présents (8) :

Martine MAZOYER, Vice-Présidente
Cécile DAMERON, Adjointe au Maire
Myrienne BERTRAND, Conseillère Municipale
François DIOT, Conseiller Municipal
Nathalie GEMZA, Administratrice
Jacqueline PASIN, Administratrice
Gérard FERRAND, Administrateur
Roger CLAY, Administrateur

Excusés (5) :

Denis THURIOT, Président - procuration à Martine MAZOYER
Philippe CORDIER, Adjoint au Maire – procuration à Gérard FERRAND
Hervé BARSSE, Conseiller Municipal – procuration à Cécile DAMERON
Jean-Jacques MARAND, Administrateur – procuration à François DIOT
Serge JENTZER, Administrateur – procuration à Nathalie GEMZA

DEL24012022-06

EVOLUTION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE NUMERIQUE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu la loi d'orientation n° 98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions ;
Vu la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

Vu la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, présentée le 13 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 22042021-16 du Conseil d'Administration du 22 avril 2021, approuvant l'élaboration d'un règlement de fonctionnement de l'Espace Numérique, porté par le C.C.A.S. ;

Vu la délibération n° 06072022-05 du Conseil d'Administration du 6 juillet 2022, approuvant le règlement de fonctionnement de l'Espace Numérique, actuellement en vigueur ;

Considérant que depuis avril 2021, la validation et la mise en place du règlement de fonctionnement de l'Espace Numérique porté par le C.C.A.S. permettent à tous (publics, animateurs numériques...), de se référer au cadre déterminé ;

Considérant qu'au regard du fonctionnement quotidien des derniers mois et de l'élargissement proposé des horaires d'accès à l'espace numérique, des éléments complémentaires doivent être intégrés au règlement de fonctionnement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :

- D'approuver les termes du règlement soumis à validation, qui précisent les conditions d'utilisation du poste en autonomie et les horaires de l'espace au 01/01/2023 ;
- D'autoriser le Président du C.C.A.S. à accomplir toute démarche et à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 5 procurations).

**La Vice-Présidente,
Martine MAZOYER**

